

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2017

ORGANISATION JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 383)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC95

présenté par
Mme Amadou, rapporteure

ARTICLE 4

Après le mot :

« pittoresque »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« mentionnés au II du même article L. 581 – 4 ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.